

Monsieur Édouard Philippe
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Le 20 mars 2020,

Monsieur le Premier ministre,

Dans la continuité de mon courrier en date du 15 mars dernier, je reviens vers vous pour vous faire part de l'implication des professionnels du Tourisme Social et Solidaire dans la lutte contre le virus Covid-19, et vous alerter sur les problèmes concrets et graves que rencontre notre réseau dans la gestion de cette crise sanitaire sans précédent.

Dès l'allocution présidentielle du jeudi 12 mars et l'annonce du passage au stade 3 de l'épidémie, de très nombreux opérateurs ont fait le choix d'appliquer immédiatement et strictement les consignes de restrictions. Ces choix difficiles ont été faits en conscience au regard de leur engagement social et solidaire et de la nécessité de préserver leurs structures et protéger les collaborateurs.

Toutefois, il est apparu que ni l'arrêté du 14 mars 2020 listant les établissements ne pouvant plus accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020 (notamment les restaurants et bars d'hôtels), ni l'arrêté du 15 mars 2020 ayant complété cette liste des établissements de plein air et des établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, des centres de vacances, des centres de loisirs sans hébergement, n'ont intégré dans cette liste les hôtels et hébergements touristiques similaires.

Cette exclusion est à l'origine de conséquences graves pour les opérateurs du réseau de l'UNAT qui sont notamment gérants de villages vacances, hôtels-clubs, auberges de jeunesse et de maisons familiales.

A suivre l'articulation retenue par les arrêtés susvisés, ces établissements devraient pouvoir demeurer ouverts sans toutefois pouvoir exploiter leurs activités de bar et de restauration. Pourtant, **leur offre ne pouvant notamment pas dissocier l'hébergement de la restauration, dans les faits, ils n'ont pas eu d'autres choix que de fermer.**

Aujourd'hui, cette situation n'est plus tenable au vu des conséquences graves qu'elle génère.

En effet, **sans mesure de fermeture administrative, les hébergements collectifs du Tourisme Social et Solidaire, qui ne relèvent pas de la catégorie PA « Établissements de plein air » ni de la catégorie R « Centres de vacances », ne peuvent pas prétendre aux garanties assurantielles liées à la perte d'exploitation ;** alors même qu'ils ne peuvent plus du tout exercer leur activité du fait des mesures de confinement.

Il est donc crucial que soit prise en compte cette situation et que l'arrêté du 14 mars 2020 soit complété afin d'intégrer ce type d'hébergements collectifs ou à défaut que soit prise en compte leur situation afin que la perte d'exploitation liée à leur fermeture soit couverte par les garanties assurantielles liées à la perte d'exploitation.

En ce sens, il est vital par ailleurs que des messages forts soient adressés aux compagnies d'assurance afin que la situation de catastrophe sanitaire conduise à étudier les demandes liées à la perte d'exploitation dans le cadre de procédures simplifiées et plus rapides.

Autre conséquence de l'exclusion des hébergements collectifs des mesures de fermeture prévus par les arrêtés des 14 et 15 mars, **il semblerait que ces mêmes structures ne seraient par ailleurs finalement pas éligibles aux mesures de chômage partiel à défaut de fermeture administrative.**

Il s'agirait alors d'une forme de double peine pour des opérateurs majoritairement associatifs et engagés dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Ce sont pourtant, **les valeurs profondément humanistes de notre réseau qui ont conduit ses membres à répondre positivement aux appels pour participer à loger des personnels soignants, ainsi que des personnes en situation de grande fragilité et de précarité.**

Ce sont ces mêmes valeurs qui, de la même façon, ont permis de **proposer que des établissements puissent servir d'hôpitaux de campagne pour soulager les structures hospitalières**, si les services de l'État devaient le juger nécessaire.

A cette heure, il est impossible de quantifier les conséquences de la crise en cours pour le Tourisme Social et Solidaire. Toutefois, **nous prenons nos responsabilités et nous agissons sur ce qui dépend directement de nous pour pérenniser les activités et faire vivre la solidarité. Nous espérons donc que vous étudierez ces demandes avec une attention toute particulière.**

Il en va de l'avenir d'une offre de vacances et de tourisme accessibles à tous et source de perspectives heureuses pour nos concitoyens eux-aussi lourdement impactés par cette crise.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.



Michelle DEMESSINE
Présidente de l'UNAT
Ancienne Ministre

Copies :

- M. Bruno Le Maire, M. Jean-Baptiste Lemoyne, M. Gabriel Attal, M. Christophe Itier
- Atout France : Mme Caroline Leboucher

Dossier suivi par : Simon THIROT, délégué général - s.thirot@unat.asso.fr